

## **SYNERGIE MONEGASQUE : FINANCEMENT DES CAMPAGNES ELECTORALES**

Les élections du Conseil National s'approchent ...  
il est temps de se préoccuper du **financement** de cette campagne pour les mouvements politiques.

SYNERGIE MONEGASQUE a réfléchi sur le sujet et présente ses conclusions actuelles :

- **SYNERGIE MONEGASQUE considère que lors de la dernière campagne un niveau excessif de dépenses a été atteint !**

Le **Président Claude BOISSON** a bien insisté sur le fait « **qu'il serait indécent que les groupes politiques dépensent pour les prochaines élections Nationales des sommes aussi importantes que celles de la précédente campagne électorale, notamment pour de la politique-spectacle , au moment où l'on se préoccupe de maîtriser intensément les dépenses de toute part** ».

Il est surprenant de dépenser à Monaco des sommes aussi folles pour les « spins doctors », les spécialistes en communication, les paperasses diverses, les frais d'envoi, et les « effets scéniques et light show »...

Il faut retrouver une juste mesure, d'autant plus que **nous avons assisté à une escalade et à une surenchère entre les partis pour en « mettre plein la vue et les oreilles ».**

- Pour parvenir à un objectif raisonnable, il faut décider **d'une limitation ou plafonnement des dépenses électorales ( frais de campagne).**

Ce ne sera **pas une atteinte à la liberté d'action des partis mais une lutte contre le gaspillage de l'argent public et privé.**

Cela permettrait de mettre les principales listes sur un pied d'égalité et de les obliger **à privilégier le contenu politique par rapport aux moyens et supports matériels.**

**SYNERGIE MONEGASQUE considère qu'une campagne plafonnée à 400 000 €uros par groupe politique pourrait être satisfaisante** pour tous les moyens de communication et les frais généraux.

- Afin que ce montant soit cohérent, nous le justifions de la façon suivante :

- Une participation de 7000 € par candidat.

Ce montant est peu pour certain, acceptable pour d'autres et énormes pour des **candidats qui ont des petits**

**revenus et qui**

**veulent accéder en toute équité à une campagne électorale.**

Donc 7000 € x 24 candidats = **168 000 €uros.**

- Une **subvention de l'Etat** d'un montant de **150 000 €uros**, fixé par arrêté ministériel, pour chaque liste qui aurait obtenu **5% au moins des suffrages valablement exprimés.**

- Une recherche de **dons et d'aides financière de 82000 €** provenant de tiers et de privés.

Cette participation doit être **limitée pour éviter une dépendance** à un ou plusieurs « sponsor ».

Celui ci ou ceux ci peuvent **aider, dans l'esprit de soutenir des idées, un programme ou des personnes, mais en aucun cas dans l'esprit d'un retour à l'investissement en obtenant des élus la faveur de certains contrats.**

- Plusieurs dispositifs seraient indispensables à prévoir pour **l'encadrement** :
  - du **temps de parole**.
  - de **l'équilibre des interventions dans chaque organe de presse**.
  - de la **maîtrise équitable des interventions et débats à la télévision**.
  
- La **durée de la période de campagne** pourrait être de **8 semaines, avec** :
  - **Une période de campagne préalable pendant le 1<sup>er</sup> mois**
  - **Une période de campagne officielle durant le second mois avec la déclaration des candidatures comprises entre le 30<sup>ème</sup> jour et le 15<sup>ème</sup> jour précédant la date du scrutin.**
  
- **Le contenu et les limites des dépenses électorales devraient être déterminés.**
  
- Une **comptabilité** dans laquelle figureraient **toutes les dépenses électorales engagées au profit de la liste** des candidats (compte de campagne) serait **tenu à jour par une personne désignée par chaque liste**.
  
- Une **COMMISSION de VERIFICATION des COMPTES de CAMPAGNE, serait créée, dont il faudra désigné la composition.**
  
- **Il y aurait obligation aux listes de déposer les comptes de dépenses électorales à la Commission de campagne.**
  
- Des **sanctions seraient** prévues pour ceux qui feraient un **dépassement du plafond des dépenses électorales ou en raison d'anomalies à définir** ; suppression par exemple d'un

- **SYNERGIE MONEGASQUE** souhaite que ces **dispositions** fassent l'objet d'un **PROJET de LOI** du Gouvernement Princier et qu'une large **concertation avec les mouvements politiques** soit entreprise sur ce sujet.

Février 2012.